

6EME CONGRES DE LA FNME-CGT
9 AU 14 AVRIL 2017 - NANTES

Rapport de la Commission Financière de Contrôle présenté par Raoul HENRY

Chers (es) Camarades,

Depuis le 3^{ème} congrès de Lille, la Commission Financière de Contrôle s'est vu conférer des responsabilités supplémentaires en reconnaissant sa compétence pour formuler toutes suggestions et remarques sur la gestion, la politique financière de la Fédération, l'état des effectifs syndiqués et la rentrée régulière des cotisations.

Depuis les précédents congrès de Montpellier et de Besançon, la commission a pu jouer pleinement son rôle, être un véritable outil au service de la gestion financière de la Fédération. Durant ce mandat, l'effort a été porté sur l'étude approfondie de la gestion financière, la rationalisation des dépenses au travers de propositions et de suggestions à la direction fédérale.

Bien entendu, au cours de nos 12 réunions, la commission a poursuivi les contrôles des écritures comptables, des pièces de caisse ainsi que des notes de frais et de leurs justificatifs. Après chaque réunion, un compte rendu a été rédigé et envoyé au CAI ainsi qu'au trésorier, secrétaire, comptable et membres de notre commission.

Nous avons procédé à une analyse rétrospective depuis 2012. Le nombre de nos syndiqués ne cesse de décroître de manière importante, la spirale du déclin se poursuit.

De 2012 à 2015, nous comptabilisons -4 964 FNI, soit une perte de 1 654 FNI par an (à noter que depuis la création de notre nouvelle Fédération en 1999, c'est 33 851 syndiqués en moins). Nous sommes passés de 57 297 adhérents en 2012 à 52 333 à fin 2015, soit une perte de 8,5 % de nos forces organisées.

Ce qui représente : Actifs : -1 426 et -3 538 Pensionnés dont la moitié sont issus des IEG, soit une perte financière de plus de 130 000€ par an et près de 400 000€ depuis notre dernier congrès.

En ce qui concerne nos réserves financières, nous avons assaini les dettes dues aux avances et aux prêts, malheureusement en étant contraints d'en passer une bonne partie en pertes.

La dette au titre de notre journal "Energies Syndicales" s'élève à 239 617 € fin 2015.

Concernant les dépenses de communications téléphoniques mobiles, nous enregistrons une diminution d'1/3 ; elles sont passées de 21 614 € en 2013 à 15 640 € en 2015, soit une baisse de 5 974 € (à noter qu'en 2016 le coût est de 11 488€ pratiquement la moitié par rapport à 2013), un réel effort a été fait par la Fédération suivant les préconisations de la CFC en passant de 60 abonnements téléphoniques à 25.

Les frais de déplacements repartent à la hausse de 956 000 € à 1 128 000 €. Une évolution des frais d'affranchissements de 58 000€ à 206 000€, soit une augmentation de 355 %.

Globalement sur les 3 dernières années notre compte de résultat se dégrade d'année en année.

En 2012, nous avons un résultat positif d'environ 1 000 000 €. En 2015, nous accusons un résultat négatif d'environ moins 350 000 €. Toutefois, ce chiffre est à pondérer compte tenu des résultats sur les trois derniers exercices (2013, 2014, 2015) un résultat positif d'environ 580 000 €. A ce stade, des mesures d'économies, pour indispensables qu'elles soient, sont largement insuffisantes. La CFC considère que nous sommes contraints de réduire la voilure. Par exemple, le poste "transport et déplacement" à plus d'un million d'euros par an représente 80 % de nos recettes de cotisations.

Néanmoins, l'indépendance financière de notre Fédération se juge sur le ratio des rentrées de cotisations par rapport aux charges. Celui-ci était de 30 % fin 2015. Nous avons déjà pointé à Besançon que nos réserves de trésorerie étaient insuffisantes. Aujourd'hui, la question ne se pose plus en ces termes puisque nous sommes structurellement déficitaires.

Notre commission a également procédé au contrôle de la caisse. Celui ci n'a décelé aucune anomalie.

Bien évidemment, le manque de syndicalisation est au cœur de nos difficultés. La CFC ne peut répondre à elle seule aux choix qui nous sont proposés : le repli sur soi ou le déploiement.

La commission appelle l'ensemble des structures à œuvrer pour la rentrée régulière et le solde des cotisations, ainsi qu'à un effort particulier sur la syndicalisation. Comme rappelé lors de nos derniers congrès, outre l'aspect financier qui est important, il y a également un deuxième aspect, celui de notre rapport de force et de notre capacité d'action. La chute du nombre de nos adhérents y contribue et notre responsabilité est totale.

La commission souhaite également que la nouvelle direction fédérale que vous allez élire mette en place un plan de travail visant à récupérer dans les plus brefs délais les sommes avancées par la trésorerie fédérale afin de reconstituer nos réserves financières.

L'indépendance financière de notre Fédération ne peut se faire qu'avec l'augmentation de nos recettes de cotisations, donc avec un renforcement de nos adhérents. Chaque syndicat, chaque membre de la direction fédérale, chaque élu, chaque syndiqué doit en être pleinement conscient et responsable en se mobilisant pour renfoncer notre Fédération.

La commission s'est interrogée sur l'opportunité politique d'effectuer un contrôle URSSAF le 23 décembre 2016 des comptes de la Fédération. Ce contrôle n'a débouché sur aucune anomalie ni redressement de la part de cette autorité administrative. Cela démontre, s'il en était besoin, la régularité et la sincérité des comptes de notre Fédération.

C'est en fonction de tous ces contrôles que nous proposons au congrès de donner quitus à la direction fédérale sortante **pour la gestion financière des exercices 2013, 2014 et 2015.**

Avant de conclure je voudrais, au nom de la commission, remercier l'administrateur trésorier et la comptabilité pour la qualité de leurs travaux et leurs disponibilités.

Camarades, j'en ai fini et je vous remercie de votre attention.